

2017-02-16

Jeudi, le 16 février 2017

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le jeudi, seize février deux mille dix-sept (16-02-17) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1° Rénovation du bureau municipal ;
- 2° Dossier église ;
- 3° Chemin de la Mine ;
- 4° Programme TECQ ;
- 5° 50 ans de Bénévolat – Serge Picard ;
- 6° Frais pour plastiques de balles rondes ;

RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL

201702-038

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise le paiement final à Rénovation Guy Chaperon pour les travaux de rénovation du bureau municipal.

Adoptée

DOSSIER DE L'ÉGLISE CHEMIN ST-RÉMI

Suite à une demande venant de Stéphane Pinel (locataire) dans le dossier du Chemin St-Rémi (acquisition de l'église), une demande d'extension du bail de location a été faite à partir du 1^{er} mars 2017 jusqu'au 30 septembre 2017.

Il est cependant à noter que le locataire peut à tout moment prendre la décision d'acquérir l'église sans frais de pénalité pour la clause ci-haut mentionnée.

Après cette période, la municipalité sera légitimée d'offrir au locataire actuel la possibilité de s'en porter acquéreur.

Si le locataire actuel refuse l'achat, la municipalité sera libre d'analyser les autres options qui s'offriront à elle.

201702-039

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le maire, Pierre Therrien est autorisé à signer pour et au nom de la
municipalité tous les documents nécessaires à cet effet ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à Stéphane Pinel pour
signature.

Adoptée

CHEMIN DE LA MINE

La Municipalité de Saint-Adrien a décidé de fermer officiellement la
section nord de l'ancienne route 216, soit la partie qui commence au
chemin qui mène à l'ancienne mine et qui se termine en cul de sac au
nord.

La Municipalité de Saint-Adrien n'entretien plus ce tronçon de route
depuis plusieurs années. Il est donc inutile de s'étendre sur les raisons
qui nous poussent à cette fermeture définitive.

201702-040

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien offre à chacun des résidents
riverains de cette portion de chemin l'occasion de se porter acquéreur
de la totalité ou d'une partie de celle-ci. La municipalité convoquera
une séance d'information où les détails seront expliqués. La rencontre
aura lieu le mardi 4 avril à 19 h au centre communautaire.

Adoptée

PROGRAMME TECQ

Les membres du conseil sont informés de la réception de la lettre de
confirmation pour l'acceptation de la programmation modifiée.

50 ANS DE BÉNÉVOLAT – SERGE PICARD

Des discussions ont eu lieu pour offrir un trophée ou une plaque en
reconnaissance pour cette collaboration.

FRAIS POUR PLASTIQUES DE BALLE RONDES

Un retour sera fait à la prochaine assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201702-041

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

